HEM DAY

363
C.I.R.A.
1420Y

RÉVOLTE DANS LES CASERNES

EDITIONS
" PENSÉE & ACTION ,,
BRUXELLES
1952-53

2 fr.

AUX EDITIONS

PENSEE & ACTION

	Fr. belges
Edouard BELLAMY :	
Parabole du Réservoir d'eau	2.—
Elisée RECLUS :	
La Peine de mort	2.—
Rudolf ROCKER :	
De l'Autre Rive (Germinal)	2.—
RHILLON :	
La Ligne du Progrès et l'Interprétation marxiste	2.—
HEM DAY :	
Francisco Ferrer, sa vie, son œuvre	10.—
Le Châtiment de Dieu	5.—
La Stérilisation et le point de vue anarchiste	1.—
Alerte ! Voici les Gaz	2.50
Hommage à Georges Eckhoud (1854-1927)	25.—
La non-violence et l'Action directe	2.50
Hommage à Gandhi	25.—
Histoire d'une Idée - H. Runham Brown et le W.R.I.	10.—
Antologie de l'objection de conscience et de raison.	45.—
N° spécial de Pensée et Action sur l'obj. de cons.	20.—
B. DE LIGT :	
Mobilisation contre toute guerre	20.—
Problème de la Guerre civile	2.—
C. L. DE LIGT :	
Comment désarmer	2.—
ERNESTAN :	
La Fin de la Guerre	2.50
La Contre-révolution Etatiste	5.—
Tu es anarchiste	5.—
HAN RYNER :	
Cléricalisme et Liberté. Contre les dogmes	2.50
LEO CAMPION :	
A toutes fins inutiles	20.—
SAMAR R. SEN :	
L'Inde et la non-violence (préface de Hem Day)	5.—
GASTON LEVAL :	
L'anarchisme et l'abondancisme	5.—
XXX :	
La position de la F.A.I. (Résolution d'un Plenum)	1.—
La C. N. T., le Gouvernement et l'Etat	1.—

ADRESSER LES FONDS A HEM DAY.

Boîte Postale 4 - Bruxelles 9 - Compte Chèques Postaux 7547.56.

Révolte dans les casernes.

I. — DES SOLDATS JOUENT AUX DESERTEURS.

La Belgique a été durant le mois d'août dernier, le théâtre de bruyantes manifestations de la part de quelques dizaines de recrues qui manifestèrent leur mécontentement au sujet de la durée du service miliaire, fixée ici à 24 mois.

On s'est plu à broder sur ces promenades puériles des tas de perspectives à caractère idéologique, qui n'ont pas manqué de présenter ces événements sous un jour complètement erroné. C'est ainsi que dans « Le Libertaire », du 7 août 1952, un leader article annonçait une manifestation contre les deux ans en signalant que les soldats désertaient les casernes. On faisait suivre ces titres d'un texte un tantinet démagogique, dans lequel on prêtait aux mutins un tas de pensées qu'ils n'eurent jamais et qui de plus ne leur avait même jamais frôlé la caboche.

Il est devenu indispensable de rétablir une vérité approximative, afin que ne soit pas trop faussée l'histoire de demain. Ceci est apparu plus impérieux depuis que ces informations ont été reprises par des journaux à l'étranger, comme « Freedom » en Angleterre et « L'Adunata die Reffratari » en Amérique.

C.I.R.A.

Disons le d'abord, si cette étude vient un peu tardivement, c'est que nous n'avions pas le cœur de charger les mutins et de sembler nous joindre aux bourreaux des conseils de guerre.

Aujourd'hui que l'injuste justice a rendu ses sentences, que ces têtes de Turcs ont payés pour les démagogues politiques et que le tout s'est effondré dans une lamentable comédie judiciaire, où victimes et bourreaux se partagent les honneurs, l'on peut mieux exprimer sa façon de penser.

Ceci dit, nous voudrions ajouter encore que nous marquons une solidarité de principe envers ces victimes d'un régime qui autorise l'esclavage humain qu'est le service militaire obligatoire.

« Halte à la guerre ! Halte à la préparation du futur massacre ! Nous sommes jeunes Nous voulons vivre ! Assez de tueries ! Assez de sacrifices stupides ! »

Rien de toutes ces pensées n'a animé un seul instant ces « patriotes », dont l'unique préoccupation était de faire un temps de service plus court que celui existant.

Voire même, si l'agitation politique électorale de certains n'avait été montée en épingle de cravate pour les 18 mois, il y a tout lieu de penser que les têtes ne se seraient pas échauffées. Pour comprendre tout ce drame, il ne faut point oublier que ce sont les partis et organisations de gauches en Belgique qui n'ont cessé de réclamer le service militaire obligatoire pour tous; le comble ce sont les femmes socialistes qui préconisèrent ces temps derniers l'institution du service volontaire féminin.

N'allons donc pas nous imaginer que ces soldats prirent

conscience de leur dignité d'homme. Jamais, au grand jamais, les mots nation, patrie, devoir, drapeau, armée, discipline même, ne perdirent le sens qui les font adorer béatement par ces pauvres bougres, bernés par une éducation stupide.

Voyons les faits pour mieux préciser.

De quoi étaient-ils accusés? Pendant la nuit du 3 au 4 août, ils avaient effectué à travers une partie de la province du Hainaut, un raid automobile en vue « d'inciter » les miliciens de Mons, Tournai et Charleroi à se joindre au mouvement protestataire **contre la durée du service militaire de 24 mois.**

Partis du camp de Casteau avec cinq camions de l'armée, à quelques-uns, ils essayèrent de débaucher leurs collègues. La tentative se révéla sans succès, car l'ensemble des miliciens, prolétaires socialistes et communistes, sans doute, n'emboitèrent pas le pas aux mutins.

Pris en chasse par la gendarmerie alertée, les mutins ne tardèrent pas à être arrêtés.

C'est de cette inculpation de « révolte » qu'ils ont eu à répondre devant le conseil de guerre.

Précédemment, dans une autre région de la Belgique, à Namur, des manifestations s'étaient déroulées pour protester contre les 24 mois. Dans les casernes Marie-Henriette et Deltenre, des miliciens s'étaient rassemblés pour déambuler en ville. Les clairons jouèrent, paraît-il, un rôle de premier plan en sonnant des airs martiaux. L'extinction des feux fut même autorisée par l'adjudant à être jouée en « fantaisie », et les fioritures musicales d'un clairon, eurent cet effet inattendu de provoquer des cris, des chants, voire un début d'agitation qui allait sommeiller pour reprendre de plus belle et créer une atmosphère favorable à l'insubordination.

On chanta l'Internationale, on descendit dans la cour de la caserne, mais les clairons s'en donnèrent à plein poumons et l'agitation augmenta et la révolte prit corps.

« Les mutins chassent du lit, les miliciens récalcitrants, par la menace ou par les coups », dira l'acte d'accusation.

Ensuite se déroula une série d'événements, on renversa une palissade on se heurta aux M. P., à la gendarmerie, il y a des coups, on tira en l'air deux rafales de mitraillettes.

Puis tout rentra dans le calme, les manifestants prirent la fuite, une chasse à l'homme s'organisa, une soixantaine de miliciens furent arrêtés, dont 23 d'entre-eux seront différés devant le tribunal. Voilà les faits contés assez sommairement.

Voulons-nous maintenant examiner le comportement de ces mutins devant les conseils de guerre.

Il y aurait mauvaise grâce de charger les « victimes », aussi ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on se voit déterminé à révéler la lamentable attitude de tous ces antimilitaristes inconscients qui terminèrent leur aventure de gamins dans des pleurnicheries invraisemblables où chacun s'excusait d'avoir fauté et réclamait l'indulgence des conseils de guerre.

On aurait bonne mine maintenant « d'exiger » ceci ou cela. D'ailleurs tout est rentré dans l'ordre, la classe ouvrière consciente et organisée a repris le collier après quelques journées de « chômage » partielle, une journée de grève officielle. La F.G.T.B. en est arrivée à demander la grâce des révoltés.

Avant les élections d octobre, on risquera bien encore quelques allusions en paroles. On incita le « populo » à voter à gauche pour laisser espérer la libération des condamnés. Ce fut la fin de toute l'agitation car, malgré tout, il ne faut pas que l'on juge avec un mauvais œil la Belgique à l'étranger. Le pacte de l'Atlantique est toujours en vigueur, syndicalistes et socialistes, jeunes et vieux en sont de chauds partisans. Ils restent les mécontents communistes qui, par opportunisme ou par ordre, se guident d'après les instructions du Kremlin; les indifférents qui sont plus nombreux qu'on se l'imagine, ceux qui s'arrangent pour que tout se passe sans leur aide et, enfin, une poignée de camarades qui essayent d'apporter un autre son de cloche à cette mascarade tragique, d'une préparation des esprits à la résignation d'une troisième guerre devenue indispensable pour les besoins d'une société en démence où la déraison a fait place à une prise de conscience des réalités de ce monde.

II. — PROCES DE MUTINS.

Seize à Bruxelles — ceux de Casteau-lez-Mons — vingt-trois à Liège — ceux de Namur. Tels sont les inculpés traînés devant les conseils de guerre de Bruxelles et de Liège, après les événements qui marquèrent les journées de juillet-août. Ils avaient, les uns à répondre de désertion et de révolte, les autres de refus d'obéissance ou de provocation, de résistance simultanée aux ordres, enfin de violences ou menaces envers leurs supérieurs, de rébellion, etc., etc.

Il ne s'agit pas en l'occurence de donner des gages à l'adversaire, de marquer par nos réserves expresses une quelconque sympathie envers ceux qui se donnèrent la facilité de juger ces antimilitaristes bêlants. Ce qu'il faut faire ressortis, c'est toute l'incohérence de tels gestes désordonnés, gestes de simples mécontents, qui ne peuvent conduire à aucune action positive contre la guerre et sa préparation. En effet, tout est absent chez ceux qui les préparèrent ordonnèrent et furent entraînés à les accomplir. Les incidents ou mieux le déroulement de deux procès fut bien la chose la plus décevante à laquelle on nous avait convié.

De la part des inculpés, à aucun moment des interrogatoires, en aucune circonstance, il ne fut parlé de geste de révolte, de lutte contre le militarisme et la préparation de guerre; personne ne revendiqua la moindre responsabilité, aucun n'affirma une conviction sociale, révolutionnaire.

Effondrés les uns après les autres, s'excusant de ce qu'ils avaient fait, cherchant à l'abris du mariage, d'une femme, d'une paternité, à rendre indulgent la magistrature, on vit un défilé

d'individus qui, sur un thème identique, se récusèrent de toute action. Ils déclarèrent n'avoir voulu en rien être méchant !

Examinons le comportement d'abord de ceux de Casteau. Ils étaient seize accusés d'avoir accompli le raid automobile, du 3 août, en vue de protester contre les 24 mois.

Voyons les « chefs », car il y eut paraît-il des meneurs.

L'un d'eux était considéré comme déserteur avant les incidents. Il avait, paraît-il, été puni de 15 jours de salle de police pour un fait bénin sans doute. Privé de « permission », il s'en fut quand même rendre visite à sa femme, car, marié, ce fier lapin, est à son âge déjà père de deux enfants. Un second avait agi dans des conditions presque similaires. Dans la nuit du 3 au 4 août, ils discutent d'un tract contre les 24 mois tract qui leur fut distribué par un inconnu. Ils imaginent une manifestation — un rassemblement dans la cour de la caserne « pour protester, sans plus ». — contre le service militaire ? Non ! Contre les 24 mois, car, marié, « nos femmes connaissent la gêne du service militaire trop long. » « Faire du bruit », confirme le meneur, « tel était notre but, mais cela nous avait excité, car nous ne voulions pas de bagarre; cela n'était pas favorable à notre cause ».

Comme on voit, la « cause » n'était pas grand chose...!

« Ah ! si la garde avait fait son devoir, si elle était intervenue, comme elle le devait, si elle avait donné des ordres — de rentrer dans les chambres » — ajoute le meneur en herbe, « nous aurions songé au Conseil de guerre et rien ne se serait produit ! » Cet aveu mérite d'être retenu, car il révèle le peu de consistance de l'esprit de révolte qui animait ses mutins.

Et, voyez-vous, ces mécontents partir à la conquête des casernes et qui sont forcés de revenir bredouille faute de se faire comprendre des autres miliciens de garde qui, flamands, ne comprennent rien aux provocations des « déserteurs ». De temps en temps, on fait allusion à des tracts venus de l'extérieur. Comme on voulait s'en procurer, l'un des rebelles a écrit un brouillon de lettre pour un journal bruxellois, mais la lettre n'a pas été envoyée. « C'était une gaminerie », dit-il. Voilà la façon de se comporter des meneurs devant les tribunaux. On devine aisément ce que seront les « suiveurs » !

L'un a participé à la manifestation parce qu'il a une femme et un enfant de seize mois qui sont dans la misère à cause de son service militaire. Un second a un enfant né le 3 août, un troisième également et tous s'abritent derrière ces paternités insensées, pour excuser leur geste inconsidéré.

Certains ne se rendent compte de la « gravité » de leur comportement que devant les juges. N'iront-ils pas jusqu'à reprocher, à qui de droit, que des ordres formels n'aient pas été donnés en pareille situation exceptionnelle.

Les moutons ne sont pas satisfaits de leur berger !

Au fur et à mesure que se poursuivent les interrogatoires, l'un pleure, l'autre avoue qu'il n'a pas voulu être un lâcheur, et c'est l'un de ceux-ci qui a pris le camion pour aller voir chez lui « si sa femme dormait bien à la maison ! » Quelques-uns accusent, dénoncent, s'expliquent, révèlent les « secrets » de leur conciliabule, regrettent le fait, tout cela laisse une bien triste impression d'audience.

Telle est la lamentable attitude des seize devant le conseil de guerre.

Des anti-militaristes, ça ? Non ! Tout au plus des mécontents de la durée du service, des patriotes à service réduit.

« J'ai fait onze mois, j'en avais assez », s'écrie l'un d'eux, père de famille. C'est là le leit-motiv que reflète l'ambiance dans laquelle se déroule le procès.

Après le réquisitoire de l'auditeur militaire, duquel nous n'insisterons pas, voici les plaidoiries de la défense.

Toutes révèlent un esprit curieux d'appel au paternalisme de la justice. L'un d'eux invoque les traditions intactes de la Belgique, l'harmonie de l'armée et du corps social. La faute, diront certains défenseurs, doit être recherchée chez les hommes de gouvernement ou dans les manifestations syndicales et de partis. C'est un pénible ravalement, les actes de ces jeunes sont ramenés à des décisions, des gestes, à de l'entraînement involontaire, « ce sont de braves jeunes gens qui se sont laissés égarés par des agitateurs. »

Certes, il y a du vrai dans cela, car si l'on veut bien s'en rappeler, toute l'agitation électorale a été mise en branle par des politiciens désireux, les uns de rentrer dans le gouvernement, les autres d'y rester.

Lorsque le président du tribunal posera la rituelle question : « Avez-vous encore quelque chose à déclarer ? », la plupart répondirent qu'ils regrettaient leurs errements. Ce fut là un beau dégonflage ! Ces incidents se terminèrent par une distribution de quelques années de prison pour les meneurs, quelques mois pour le reste; dix bénéficiaient du sursis.

Devant le conseil de guerre de Liège, ils étaient 23 miliciens à répondre de révolte concertée. Ici l'affaire se corse d'une sonnerie de clairon jouée en fantaisie, comme nous l'écrivions précédemment. Ils étaient six à avoir subjugué l'officier de garde, six clairons qui sonnèrent l'extinction des feux en fantaisies. Puis défilèrent les autres; l'un d'eux regrette son geste, car il avait l'intention de faire carrière à l'armée ! De quoi s'ébaudir !! L'autre a suivi le gros de la troupe; il le regrette. Deux autres avaient trop bu. Puis les regrets se succèdent aux regrets. Ici encore la gaminerie est avouée, l'entraînement irréfléchi invoqué comme circonstance atténuante.

Un réquisitoire sévère de l'auditeur militaire demandait de un à neuf mois de prison pour les inculpés.

De tout ceci il y aurait lieu de tirer un enseignement précieux.

En tout premier lieu, il faut le constater, ces mutins n'avait pas l'étoffe nécessaire pour agir — c'étaient tout au plus des impulsifs subjugués par une agitation fallacieuse à caractère essen-

tiellement politique. Des mécontents, tout au plus, qui se refusent aux 24 mois, mais qui acceptent allégrement hier douze, ensuite dix-huit mois, et seraient bien prêts à subir les 24 lorsque les nécessités de la défense nationale exigerait cette durée du service militaire.

Ils ne sont en rien anti-militaristes, pacifistes, contre la guerre et sa préparation. Ce qu'ils veulent, c'est que tout le monde fasse son esrvice, que celui-ci ne soit pas trop long, que les uniformes soient séants, et que la nourriture s'améliore. Enfin, qu'on puisse se rendre en permission le plus souvent possible, moyennant quoi tout est bien dans le meilleur des mondes et l'on sera respectueux de l'armée, de la patrie, du drapeau, de la discipline, etc., etc.

Coïncidence étrange, tandis que se jugeait ces mutins repentis, un conseil de guerre jugeait deux objecteurs de conscience qui, eux, ferme dans leurs convictions de se refuser à la guerre, écopaient d'un an de prison militaire.

Point de tergiversation chez ses idéalistes, que les masses inconscientes laissent moisir des années dans leur cachot sans tenter la moindre action de libération. Combien est courageuse l'attitude de ces isolés, qui ne sont aidés que par une conscience ou un amour humain, face à ces gamineries à prétentions sociales. Tandis que les unes nous montrent le chemin libérateur, les autres essayent de jouer à l'équivoque pour ne finir, en fin de compte, qu'à renforcer l'état de chose présent — n'ont-ils pas été jusqu'à regretter l'absence d'une discipline forte !!

Mais n'accablons pas trop ces victimes, plus à plaindre qu'à blâmer. Ils se sont crus des meneurs, des agitateurs. En réalité, ils n'étaient que de pauvres suiveurs de démagogie frelatée, grands mots sonores, trop souvent lancés par des charlatans de la politique qui, eux aussi, se refusent à prendre leurs responsabilités devant le crime qui se prépare.

Aucun homme politique n'est venu se solidariser à la barre avec ces victimes du régime.

Appels et congrès se succèdent, mais les guerres viennent et reviennent et chacun reprend le chemin de la caserne, celui de la frontière, parfois aussi celui de l'hôpital ou du cimetière. On fait des discours, on décore, on élève des monuments, on vote des pensions d'invalides. Tout cela cache l'impudeur des uns, la lâcheté des autres.

C'est l'HOMME qui tuera la guerre, en REFUSANT dès l'abord l'apprentissage du métier de soldat; mais pour cela il faut qu'il s'émancipe, qu'il prenne conscience de sa personne, et qu'il se décide d'agir alors sur le plan individuel, ensuite sur le plan collectif.

Tout le reste est bavardage, démagogie, électorale et politique, auquel nous, ANARCHISTES, ne devons point trop nous arrêter, si nous voulons œuvrer à la libération humaine.

Editeur responsable
Hem Day, 84, Galerie du Commerce, Bruxelles

Imprimerie Belgica
(J. Vantrier) 78, r. E. Smits, Bruxelles-3